

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Nantes

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Nantes**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n°91-1037 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Nantes (Mines Nantes), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 14 mars 2013 portant nomination de M. Caquot (Emmanuel) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes;

Vu l'arrêté du 14 mars 2013 portant nomination de Mme Bricaud (Magali) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes;

Vu l'arrêté du 5 novembre 2013 portant nomination de M. Marois (William) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes;

Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur;

Sur proposition du ministre chargé de la recherche,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Caquot (Emmanuel), chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, est, à compter du 20 mars 2015, renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 2

M. Marois (William), recteur de l'académie de Nantes, est renouvelé dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes en qualité de représentant de l'État, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 3

M. Siwak (Jean-Michel), délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Pays de la Loire, est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes en qualité de représentant de l'État, sur proposition du ministre chargé de la recherche, en remplacement de Mme Bricaud (Magali).

Article 4

La directrice de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 février 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU